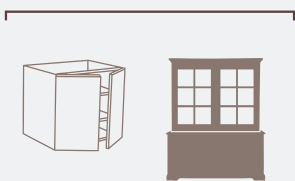




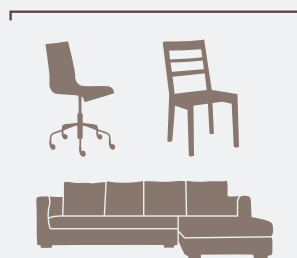
QUE METTRE DANS LA BENNE ÉCO-MOBILIER ?

TOUS LES MEUBLES SONT ACCEPTÉS

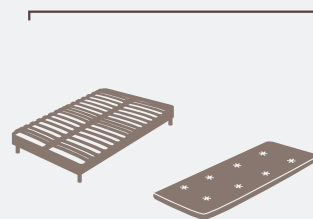
RANGER



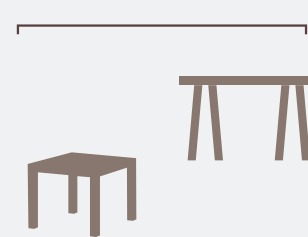
S'ASSOIR



SE COUCHER



POSER



QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

Meubles mono ou multi-matériaux :

- Bois : massif, panneaux de particules, médium
- Mousse, latex, tissu, cuir
- Plastique
- Ferraille
- Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

LES MEUBLES DÉMONTÉS AUSSI !

- Les meubles **démontés à l'état de planches**
- Les meubles avec de la quincaillerie fixée dessus
- Les meubles avec des miroirs, du verre
- Les étagères, les montants de meubles métalliques



LES COUETTES ET OREILLERS AUSSI !

Les **produits rembourrés d'assise et de couchage** sont désormais collectés.

⚠ **Ne pas déposer** les couettes et oreillers directement dans la benne.

Commandez votre contenant dédié auprès d'Écomobilier (structure et sacs). Une fois le sac rempli, fermez-le en le nouant et déposez-le dans la benne mobilier. Protégés, ils pourront être recyclés.



LES INTERDITS DANS LA BENNE

Les éléments de décoration, de récréation, les textiles d'habillement et le linge de maison ne sont pas considérés comme du mobilier.

Les déchets suivants sont à orienter vers d'autres bennes :

- Tapis, poussettes, sièges auto...
- Sanitaires, parquet, portes, fenêtres...
- Plaid, couverture, alèse, protège-matelas, drap-housse, housse de couette, taie d'oreiller...

